



Relancement d'une affaire classer sans suite

Par anonyme1

Bonjour,

Il y a 10 ans j'ai été accusé d'avoir agressé sexuellement les enfants de la compagne de mon père, nous étions tous mineurs, j'ai été interrogé les enfants ont été vus par un médecin. L'affaire a été classée sans suite.

10 ans après j'ai 26 ans et la fille, aujourd'hui majeure, a demandé un réexamen du dossier, j'ai été interrogé par la gendarmerie, ma conjointe aussi, ils ont prélevé ma salive et pris mes empreintes, sur la demande du juge j'ai vu un psychologue.

Cela fait 1 an que j'ai été interrogé et depuis je n'ai pas de nouvelles, comment va ce passer la suite ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par Indigo

Bonjour anonyme1,

"Cela fait 1 an que j'ai été interrogé et depuis je n'ai pas de nouvelles"

Vous pouvez contacter le Parquet (soit par téléphone soit par écrit).
Pour info le Procureur siège dans les locaux du Tribunal de Grande Instance.

La personne que vous aurez en ligne vous répondra :

- classement sans suite,
- en cours d'examen (ce qui ne veut rien dire ou pas grand chose)
- ou renvoi devant la juridiction.

Si vous souhaitez un justificatif du propos tenu, il conviendra de le lui demander dans votre courrier ou par téléphone.

Cordialement,